

Date de convocation : Lundi 4 Juillet 2023

Date d'affichage : Lundi 4 Juillet 2023

Présents : Mmes Bonnet Micheline – Frontin Claudine – Viala Malory et Mrs Camplo Ludovic –  
Cauvas Sébastien – Ollier Eric – Randon Christian

Début de séance 20h50

Secrétaire de séance Malory Viala

#### **Ordre du jour :**

- Approbation comptes rendus précédents
- Délibération relative à l'approbation du projet de révision de la charte du PNR Grand Causses. -  
Demande de location des parcelles communales, Section AH n° 0108 et AH n° 0137 situées à  
Latude
- Demande de subvention association « les fenejaires » et association « Montgolfières des Grands  
Causses Modification PR Sotch et vallées sèches : Validation changement de sens, de  
l'emplacement pour le parking, de la modification du tracé et du nom du PR « PR des Sotch et  
des Vallées sèches.
- Règlement salle des fêtes
- Travaux logement communal suite obtention de la subvention demandée
- Renouvellement commission de contrôle des listes électorales
- Renouvellement label TEN Présentation pour information du rapport annuel 2022 sur le prix et la  
qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

#### **Questions diverses :**

- Travaux d'entretien
- Entretien cimetière
- Point association des communes pastorales
- Organisation 14 juillet

Le Maire fait lecture des deux derniers Conseils Municipaux : celui du 26 Mars et du 13 Avril.  
Approuvé à l'unanimité

#### **Délibération relative à l'approbation du projet de révision de la charte du PNR Grand Causses.**

La maire présente le dossier et explique que l'approbation du projet de révision de la charte du PNR Grand Causses engage la commune au syndicat mixte du PNR des grands Causses et approuve l'extension territoriale du parc sur la commune de Sorbs, dans un périmètre intégrant l'ensemble de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac et les collectivités aveyronnaises déjà adhérentes.

Pour l'ensemble de ce nouveau territoire, la charte porte 3 défis majeurs: La résilience au changement climatique, l'attractivité et le développement sociétal. Ceci autour de 3 grands axes :

- Axe 1 : Protéger : Protéger une biodiversité d'exception, Préserver la richesse paysagère, Sécuriser la ressource en eau, Valoriser les trésors géologiques
- Axe 2 : Aménager : Construire un territoire à énergie positive, Se déplacer autrement, Renforcer la cohésion du territoire,
- Axe 3 : Développer : Accueillir de nouveaux habitants, valoriser les ressources économiques

locales, soutenir l'agriculture, Développer le potentiel touristique, patrimonial et culturel

Pour une information complète, il est possible de consulter l'ensemble des documents sur le site du PNR Grand causse.

Aux vues de cette présentation et des documents transmis aux conseillers, le Maire propose l'adhésion au PNR Grand Causse

*Approuvé à l'unanimité*

### ***Demande de location des parcelles communales, Section AH n° 0108 et AH n° 0137 situées à Latude***

Le maire fait état d'une demande du fermier de Latude et fait lecture du courrier  
Après échanges le maire soumet la décision de location des parcelles au conseil municipal.

*Pour 2 voix*

*Contre 5 voix*

La demande de location est rejetée

### ***Demande de subvention association « les fenejaires » et association « Montgolfières des Grands Causses »***

L'association « les Fenejaires » renouvelle pour cette année une demande de subvention.

Le Conseil Municipal octroie 100 euros

L'association des « Montgolfières des Grands Causses » fait une demande de subvention pour l'aider dans le cadre des « Mongolfiades » qui auront lieu en Septembre, dont un envol le 18 septembre face au château.

Après avoir échangé, le Conseil Municipal décide de participer en apportant son aide matérielle lors de leur journée d'animation à Sorbs.

### ***Modification PR Sotch et vallées sèches :***

Le maire expose que suite à la relocalisation du parking randonneur sur la parcelle AD 190, un travail a été effectué avec les services du Conseil départemental en charge des chemins de randonnée.

Le projet présenté ci- après est soumis au vote du CM

- Modification de l'emplacement du parking de départ sur l'emprise de la parcelle AD n° 190 de Mme Caroline JIMENEZ (signature de convention en cours avec le département) et accès à l'actuel chemin des sotchs via la route départementale.
  
- Aménagement de l'assise de la parcelle AD 190, par l'équipe des Rando Pisteurs de Lodève et matérialisation des zones de stationnement.
  
- Aménagement de la signalétique routière afin de renseigner les pratiquants avant l'entrée sur Sorbs (flèche directionnelle routière parking randonneurs et panneau de situation parking).
  
- Changement du sens de l'itinéraire, opportunité de mieux gérer le passage sur la zone de nidification d'espèce protégées sur le secteur de Font Mainoux.



- Fusion des 2 itinéraires « PR des Sotchs et des Vallées Sèches » et changement de nom de l'itinéraire afin qu'il soit plus cohérent avec la fusion « PR des Sotchs et des Vallées Sèches ». (11,5 km Niveau : Moyen Durée : 3h30)
- Création d'un diverticule aller-retour pour accéder au Sotch de Robert (250 m)
- Installation nouvelle signalétique directionnelle sur les croisements et carrefours importants
- Signalétique d'information sur l'emprise des différents sotchs en lien avec la commune et CPIE pour les textes et gravures.
- Signalétique de sécurité aux abords des plateformes des sotchs « Interdiction de descendre dans les sotchs » (Arrêté municipal)
- Création d'un panneau d'information au départ en lien avec la zone territoriale du GéoParc, Natura 2000, Grand site de Navacelles et patrimoine mondial Unesco, en indiquant la haute valeur environnementale du secteur (faune, flore, géologie, patrimoine,) et commune TEN, engagée pour la nature.

Le maire soumet au vote :

*Unanimité.*

Le projet de modification du PR est adopté.

### ***Règlement salle des fêtes***

Le CM valide le principe de travailler sur un règlement.

### ***Travaux logement communal suite obtention de la subvention demandée***

Le maire informe que la subvention sollicitée, auprès du département, de 9000 euros suite à la demande de rénovation du logement communal rez de chaussée Mairie est accordée.

Le maire propose d'entreprendre les travaux conformément aux devis déposés : ESAT le Caylar et le Bon Artisan

Les travaux sont prévus courant septembre dans l'ordre suivant : ventilation, nettoyage et peinture

### ***Renouvellement commission de contrôle des listes électorales***

Le Conseil Municipal reconduit la liste actuelle pour 3 ans.

### ***Renouvellement reconnaissance TEN***

La commune a été reconnue Territoire Engagé pour la nature depuis 2020 et cette reconnaissance nationale prends fin cette année. Une évaluation sur la période 2020-2023 est réalisée et nous avons décidé de candidater pour un renouvellement de ce label

#### **En ce qui concerne l'évaluation 2020-2023 :**

Action 1 découverte multiples facettes chemin des sotchs a évolué autour de l'ABC dans une vision d'inventaire

Action 2 : Autour de l'eau :

Restauration de la Mare du Lavagnol

Action 3 : Restauration des milieux

**- Pour le renouvellement candidature :**

Axe 1 : le projet initial d'aménagement d'un chemin pour accéder au fond du Sotch de la parade est abandonné. Sécurisation de l'observatoire de la Virenque

Axe 2 : Autour de l'eau, continuer le travail sur la rénovation des mares

Axe 3 : Restauration des milieux

Travail sur la question de l'invasion des pins noir d'Autriche et être attentif sur le maintien de la diversité des pollinisateurs

### **Présentation pour information du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2022.

#### **Questions diverses :**

##### **Travaux d'entretien**

Il est demandé un complément de précisions sur la prestation proposée par M LUCAS.

##### **Entretien cimetière**

L'entretien du cimetière ne nous paraît pas suffisant. Une solution serait : de mettre un géotextile et du gravier pour éviter la repousse des herbes ou de réaliser un enherbement.

Le Conseil Municipal préconise un travail à partir de cette deuxième option.

##### **Point association des communes pastorales**

L'avis de la commune a été sollicité par l'association des communes pastorales sur les difficultés des éleveurs face à la prédation. Peu de solutions semblent valables à l'exception de revenir sur la présence du loup dans nos régions ou à défaut à contenir de façon très stricte la population. Les éleveurs de brebis ne sont pas des éleveurs de chiens, les chiens d'attaque sont incompatibles avec l'ouverture de nos espaces aux marcheurs, les clôtures sont inefficaces, la solution du berger est coûteuse mais reste à travailler.

##### **Organisation 14 juillet**

Renouvellement de la cérémonie du 14 Juillet, un apéritif sera offert à la population

Fin de séance 23h28

Secrétaire de séance

Georges Viala



Le Maire

Éric DUCRÉ

